#### KONINKLIJKE BELGISCHE SCHAAKBOND FEDERATION ROYALE BELGE



VZW-ASBL Rue Dartois, 48/043, 4000 LIEGE.

# Rapport de la réunion du Conseil d'administration de la F.R.B.E. A.S.B.L.

Date: samedi 1er avril 2006.

Présents: Président ad intérim et 1er vice-président: Rudolf Meessen, 2ème

Vice-président Claude BIKADY, 3ème Vice-président Bernard MALFLIET, Administrateurs: Albert MICHELS, Peter VAN PRAET Raymond PERPETE, Dirk DE RIDDER (à partir de 11h30), Jean-

Christophe THIRY.

Excusés: Administrateurs: Hans TEMMERMAN, Daniel HALLEUX.

Invité: Geert VAN DER STRICHT.

**Lieu:** Woluwedal, 28, 2<sup>e</sup> étage, 1932 Sint-Stevens-Woluwe.

**Début:** 10 h. 30.

#### 1. Accueil

Le président et Peter Van Praet accueillent les participants. Il est convenu que Peter Van Praet sera le 1<sup>er</sup> averti si une réunion du Comité sportif est encore organisée au même endroit.

### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 4 février 2006.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 3. Etat des candidatures aux postes d'administrateurs.

Le secrétaire constate qu'il y a un candidat à la présidence et un candidat pour chacun des six postes à pourvoir.

Il attire l'attention sur la candidature de Luc Cornet qui souhaite la suppression des coups de téléphone au responsable des tournois nationaux le jour des rondes d'interclubs ainsi que la création d'un site internet en langage PHP pour que chaque club puisse enregistrer directement ses résultats d'interclubs. Le président précise le but global de Luc Cornet : que chaque club soit averti 3 jours après une ronde d'interclubs des amendes et des résultats officiels de la ronde. Evidemment, les projets de Luc Cornet ne pourront devenir réalité qu'une fois tous les outils informatiques mis en place. Le Conseil d'administration est d'accord avec les projets de Luc Cornet mais il ne peut budgétiser dès aujourd'hui le montant nécessaire à la création d'un site PHP Les estimations varient trop (environ 300 EUR pour un formulaire PHP en ligne, de 2000 à 4000 EUR pour un vrai site web PHP). Pour le trésorier, il est possible de commencer la réalisation du site sans budget spécifique. Un poste Software existe déjà. Si Luc Cornet est élu, le Conseil d'administration proposera une modification du budget à la plus prochaine assemblée générale dès qu'il disposera du cahier des charges du site PHP envisagé.

## 4.Tirage au sort des numéros des joueurs pour les Championnats de Belgique de la Jeunesse, série Elite et tirage au sort de la couleur pour le 1<sup>er</sup> tableau de chaque série open.

Peter Van Praet a invité tous les participants au tournoi Elite à assister au tirage au sort. Dimitri Allaert de Mechelen est présent. Le conseil interrompt sa séance pour participer aux tirages aux sorts. Le tirage se passe dans une atmosphère décontractée. Les résultats sont enregistrés par le responsable jeunesse.

## 5. Examen des propositions de modifications au Statuts et au Règlement des tournois, qui seront proposées à l'Assemblé générale du 22 avril 2006.

Le président déplore que la Commission statuts et Règlements n'ait pas encore vraiment pu commencer son travail et que tout le Règlement d'ordre intérieur doit encore être adapté aux nouveaux statuts. Il compte sur son successeur pour donner l'impulsion nécessaire à ces changements.

Les propositions de modifications aux Statuts satisfont le conseil, sous réserve de la correction de quelques fautes d'orthographe dans le texte néerlandais.

Les modifications élaborées par Peter Van Praet relatives aux championnats nationaux de la jeunesse ont déjà été examinées. Le troisième tiret de l'article 69 du Règlement des tournois (droit pour chaque membre statutaire de désigner des participants au championnat Elite jeunes en fonction du nombre de ses affiliés) continue à poser problème. Peter Van Praet suggère à la VSF de revoir ses procédures de sélection afin de désigner ses jeunes qui ont l'Elo le plus élevé. Bernard Malfliet trouve que l'Elo n'est pas nécessairement un critère suffisant pour les jeunes joueurs. Il insiste notamment sur l'importance d'avoir joué un nombre suffisant (100) de parties. Plusieurs administrateurs soutiennent que le championnat Elite jeunes doit réunir les plus forts jeunes belges et regrettent que 7 places sur les 10 de la série Elite sont attribuées par les fédérations communautaires. Vu l'absence de consensus, le conseil passe au vote. Le premier vote porte sur la possibilité pour la FRBE de présenter un amendement à ce texte malgré l'envoi des convocations. 5 administrateurs votent oui, deux votent non et un s'abstient. Ensuite, le conseil vote sur l'amendement à apporter à l'article 69. Par 6 voix pour et 2 abstentions, le conseil vote la suppression du troisième tiret du projet d'article 69 du Règlement des tournois, qui sera présenté à l'assemblée générale.

Le Mémento Sélection jeunes sera présenté tel quel à l'assemblée pour être intégré au Règlement des tournois. Le conseil suggérera toutefois à l'assemblée de remplacer les mots « Bureau fédéral » par les mots « Responsable national de la jeunesse ».

La modification de l'article 9 du Règlement des tournois (critères pour devenir arbitre A) ne pose de problèmes à personne. Le président trouve que la modification proposée à l'article 10 du même règlement (création d'une procédure particulière de calcul de l'Elo de certains joueurs étrangers dont le classement FIDE n'est pas représentatif) est rédigée en des termes inappropriés. Le S.V.D.B. va sans doute déposer un amendement le jour de l'assemblée générale.

Le secrétaire soumet une proposition de modification de l'article 40 du Règlement des tournois. Il s'agit de modifier ou de supprimer les critères compliqués relatifs au coût du voyage, pour qu'une équipe masculine ou féminine puisse être inscrite aux Olympiades. Le conseil n'est pas contre le principe mais la convocation à l'assemblée générale a déjà été envoyée et il paraît difficile de lui soumettre ce point. Surtout qu'il n'y a pas urgence.

Le conseil est saisi d'une proposition de Damien André de modification de l'article 33.d du Règlement des tournois, qui vise à supprimer le forfait général de l'équipe qui a aligné avec « récidive » des joueurs non qualifiés pour les interclubs au cours de la même saison. Le

président précise la notion juridique de récidive : il faut que le premier alignement d'un joueur non qualifié ait fait l'objet d'une sanction préalable, dûment communiquée au club responsable, pour que le 2<sup>e</sup> alignement d'un joueur non qualifié soit une récidive. Vu ces précisions, le conseil estime que la sanction du forfait général de l'équipe récidiviste peut se justifier. Il ne proposera aucun changement à l'assemblée générale.

Le président propose que le conseil soumette à l'assemblée générale deux modifications à l'article 33 du Règlement des tournois. La première prévoit que l'Elo minimum pour jouer en division 1 doit être de 2000 points. La seconde prévoit que toute équipe d'un même club jouant dans une division supérieure doit avoir une moyenne Elo supérieure aux équipes du même club jouant dans des divisions inférieures. Bernard Malfliet émet des réserves sur la possibilité de proposer de telles modifications au Règlement des tournois puisqu'elles ne figurent pas expressément dans la convocation à l'assemblée générale. A la majorité, le conseil estime qu'une telle modification peut être soumise à l'assemblée générale, surtout que 2006 est une année de transition destinée à permettre à la FRBE de repartir sur des bases plus saines. Sur le fond, la plupart des membres du conseil estiment que cet article 33 est inadapté mais que les modifications proposées doivent être étudiées soigneusement afin d'éviter des effets pervers et que d'autres pistes d'amélioration sont possibles. Dirk De Ridder souhaite également que toute proposition de modification soit soumise à Daniel Halleux pour voir si, techniquement, Chess Manager peut les gérer. Le président décide de retirer sa proposition mais signale que le SVDB va sans doute demander qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée.

#### 6. Comptes 2005 et Budget 2006.

Ces points ont déjà été exposés par le trésorier lors du précédent conseil. Il s'agit seulement de les finaliser.

Il n'y a pas de changements à apporter aux comptes 2005.

Concernant le budget, le trésorier propose d'affecter les recettes supplémentaires (augmentation de la cotisation de 0,43 EUR) aux postes qui ont le plus augmenté. A savoir, les Olympiades, les factures de la FIDE, du COIB et de l'ECU ainsi que le poste « software ». Le poste « Stages Elite jeunes » est doublé.

Certains postes vont disparaître comme le calcul de l'Elo. D'autres postes font l'objet de fusions : les budgets annuels pour l'organisation et la participation à la Glorney & Faber Cup sont transférés aux tournois internationaux jeunes. Pour le trésorier, ce dernier poste n'augmente donc pas vraiment.

Peter Van Praet avait demandé une augmentation exceptionnelle du budget des Championnats de Belgique jeunes mais comme il est probable qu'il n'y aura pas de déficit, le conseil décide de supprimer l'augmentation. Néanmoins, la FRBE, en tant qu'organisateur, supportera un déficit éventuel.

Pour ce qui est des assurances, le trésorier n'a pas encore conclu de contrat pour la FRBE. Peter van Praet est sur le point de souscrire à un contrat spécifique (responsabilité civile + garanties complémentaires) pour les championnats de Belgique de la jeunesse. Le coût de cette assurance sera repris dans le budget général assurances. La prime de ce contrat devrait s'élever à 260 EUR.

Le déficit budgétaire s'élève à environ 12000 EUR, 16000 si l'on rajoute des dépenses non récurrentes.

#### 7. Demandes de subsides pour des tournois à normes.

Le président a reçu un courrier du club de Charleroi qui demande l'octroi d'un subside de 1000 EUR pour son traditionnel tournoi à normes de MI, la FRBE pouvant choisir un des participants. Le président a également reçu une demande du SVDB pour un tournoi à normes de MI qui aura lieu juste après celui de Charleroi. Le SVDB s'engage à octroyer une place à chaque fédération communautaire. Après discussion, le conseil décide de proposer une augmentation du budget total pour les tournois à normes à 1500 EUR.

Chacun des deux tournois recevra 750 EUR. La question devra être revue si d'autres tournois à normes se jouent en Belgique et demandent des subsides (Brugge aurait aussi un projet). Dirk De Ridder fait remarquer que si les tournois à normes se multiplient en Belgique, il sera intéressant de passer des accords avec d'autres fédérations sur des échanges d'invitations de joueurs aux tournois à normes.

#### 8. Questions de la FEFB relatives aux championnat d'Europe par équipes 2005.

A la demande du CRELEL, relayé par l'assemblée générale de la FEFB, Claude Bikady explique que la FEFB a demandé l'inscription d'une série de questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la FRBE. Elles concernent les non-sélections d'Ekrem Cekro et Pascal Vandevoort ainsi que la procédure de sanction de Luc Winants. La FEFB posera les questions voulues au responsable des tournois nationaux et au conseil d'administration.

## 9. Demande de la Vlaamse Gemeenschap de désigner deux personnes de contact en matière de dopage.

Cette demande a été envoyée au siège social de la FRBE en tant que fédération sportive flamande. Il s'agit de préparer les contrôles anti-dopages pour les sportifs d'élite. Le conseil est heureusement surpris que la Communauté flamande semble enfin reconnaître les échecs comme un sport mais il apparaît que la reconnaissance ne doit pas seulement concerner la lutte contre le dopage mais aussi l'octroi de subsides et l'accès aux infrastructures sportives. Le président répondra à la lettre en mentionnant l'existence de la VSF.

## 10. Demande du club ZWS de se voir attribuer le numéro 3 pour la saison interclubs 2006-2007.

Le secrétaire expose les faits. Pendant des années, ZWS a eu chaque fois le numéro 2 dans chaque série où ce club a une équipe. Mais cette année, leur salle n'est pas libre une des rondes où le numéro 2 joue à domicile. ZWS demande de bénéficier du numéro 3. Hans Temmerman a refusé de se prononcer, vu qu'il ne se représente pas. Le secrétaire fait état des circonstances humaines particulières citées par le responsable de ZWS et Bernard Malfliet suggère d'attribuer le numéro 7 qui ne correspond qu'à 5 rencontres à domicile et résoudrait le problème de ZWS. La majorité du conseil s'y refuse : ce serait créer un dangereux précédent. En outre, il convient de laisser une liberté suffisante au nouveau responsable des tournois nationaux pour composer les séries. Le secrétaire répondra à ZWS.

#### 11.Rapport des administrateurs.

#### <u>a.rapport du trésorier.</u>

L'essentiel a été dit au point 5. Le trésorier signale le problème d'un jeune sélectionné pour les championnats du monde de sa catégorie qui doit encore 198,48 EUR à la FRBE. Sauf paiement entre-temps, le secrétaire convoquera le jeune (qui a plus de 18 ans) au prochain conseil d'administration, afin qu'il soit entendu dans sa défense.

#### b.rapport du responsable international.

Championnat d'Europe individuel : Il est reprécisé à Dirk De Ridder que l'argent octroyé aux joueurs pour leurs petites dépenses est de 20 EUR par jour et par joueur. Il en va de même pour les Olympiades. Le trésorier attend les instructions de Dirk De Ridder pour libérer les fonds.

Olympiades: Geert Van Der Stricht a communiqué dans son rapport que Daniel Van Heirzeele pourrait se porter candidat pour le capitanat. Le secrétaire évoque la candidature d'Etienne Goossens mais celui-ci ne sera sûr qu'après le 15 avril.

Dirk De Ridder est en train de composer l'équipe. Pour des raisons d'organisation, l'équipe définitive et le nom du capitaine seront choisis par Dirk De Ridder le 15 avril au plus tard. Le conseil marque son accord sur le logement des joueurs dans des chambres individuelles. Rudolf Meessen et surtout Claude Bikady rappellent qu'il est nécessaire de faire signer aux joueurs un engagement écrit de participation avant de réserver des billets d'avions ou des chambres d'hôtel à leur nom. Claude Bikady demande que les sanctions disciplinaires possibles en cas de non respect de l'engagement par les joueurs figurent dans le texte.

Prêt des échiquiers électroniques de démonstration : leur prêt a été demandé par Bruges et Namur. Il apparaît nécessaire de prévoir leur connexion à des ports USB et non plus ARIAL. Le conseil marque son accord sur cette dépense de 200 EUR environ.

Envoi des résultats de tournois pour le classement FIDE : contrairement à une rumeur qui a circulé sur le Forum de la FEFB, le renvoi des résultats est fait très régulièrement mais la FIDE n'a pas enregistré le dernier envoi. Dirk De Ridder a tout réenvoyé.

Dirk De Ridder signale qu'il a envoyé une lettre de soutien de la FRBE à la candidature de Bessel Kok pour la présidence de la FIDE. Le président et les autres membres du conseil appuient la démarche mais regrettent de n'avoir pas eu connaissance de la lettre avant son envoi. Dirk De Ridder est sûr d'avoir communiqué le projet de lettre aux administrateurs.

Enfin, Dirk De Ridder déplore le manque de réaction du responsable des tournois nationaux aux questions qu'il lui pose.

#### c.rapport du responsable des tournois nationaux.

Hans Temmerman a envoyé son rapport par e-mail. Le président en fait un bref résumé. Hans Temmerman a attribué l'organisation du Championnat de Belgique de parties rapides à B. Asman, responsable du 4º Festival de Bruxelles qui aura lieu les 30 avril et 1º mai. Le conseil constate avec satisfaction que cette année, le tournoi est ouvert à tous les joueurs. Le conseil ignore si les organisateurs ont fait une demande de subsides. Le président va s'informer.

#### d.rapport du responsable du classement.

Le responsable n'a pas fait parvenir son rapport pour le conseil mais bien son rapport pour l'assemblée générale.

#### e.rapport du responsable jeunesse.

Peter Van Praet a fait parvenir son rapport à tous les administrateurs. Il le résume brièvement :

En ce qui concerne les règlements, l'essentiel est dit au point 5.

Pour les sélections internationales, la philosophie du projet est que les championnats de Belgique restent le principal critère de sélection mais ne soient pas un critère exclusif. Le bon fonctionnement de la Commission technique chargée des sélections sera capital. L'accompagnement des joueurs peut être amélioré : meilleure indemnisation des accompagnateurs et une augmentation de leur nombre. Mais Peter Van Praet se rend bien compte que les budgets font défaut.

Le Championnat de Belgique 2006 est entré dans sa dernière ligne droite. Le budget sera sans doute en équilibre vu la présence de deux sponsors importants. Le nombre de participants s'élève à 246, ce qui ne doit pas être loin du record.

Peter Van Praet invite le président et les autres administrateurs à la remise des prix des Championnats de Belgique de la jeunesse qui auront lieu le dimanche 16 avril à 17 heures au Kinkhoorn à Oostende.

#### f.rapport du secrétaire.

Vu le temps qui presse pour certains administrateurs, le secrétaire ne fait pas de rapport.

Le secrétaire demande aux autres administrateurs et aux membres statutaires de lui communiquer toutes les informations à envoyer aux membres avant l'assemblée générale, le 5 avril au plus tard.

Le secrétaire propose que la FRBE ne rédige pas de syllabus pour l'assemblée générale vu que les membres auront déjà reçu toutes les informations à l'avance. La proposition du secrétaire est retenue.

#### g. rapport du Délégué au COIB.

Raymond Perpète a comme chaque année transmis le dossier de la FRBE au COIB. Le COIB a octroyé un subside de 1500 EUR. En contrepartie, le COIB demande que les tournois organisés par la FRBE (championnats de Belgique jeunes et adultes,...) mettent en évidence le soutien du COIB. Il faut également envoyer un justificatif des dépenses avant le 1<sup>er</sup> décembre.

#### 12. Contentieux.

Le Comité sportif se réunit aujourd'hui dans une salle proche. Le conseil d'administration remercie à nouveau ses membres pour leur dévouement à l'égard de la FRBE et de ses clubs

Après sa réunion, le Comité a communiqué oralement au conseil les décisions prises aujourd'hui:

- -Le recours de Desperado Leuven en division 3C est fondé. Il convient donc de rajouter deux points à Desperado au classement de la division 3C et d'enlever les points correspondants à ses adversaires.
- -Le recours de Dworp en division 3C est rejeté. Le classement ne change pas.
- -Le recours de Lustige Vrijpion Leuven en division 4B est fondé. Mr van Hul gagne la partie qui l'a opposé à Mr De Coninck. Le Comité sportif va prévenir dès que possible Messieurs van Hul et De Coninck.

#### 13. Agenda.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le samedi 22 avril à 12 heures, Rue Démosthène 40 à Anderlecht, dans les locaux du Chess Club Anderlecht. Il sera immédiatement suivi par l'assemblée générale 2006.

La séance est levée à 17h05.

#### Pour la F.R.B.E.

Jean-Christophe Thiry, Secrétaire.